

LE TRAIT D'UNION

volume 50, numéro 06; juin 2025

Les trois timbres du Haut-Pays
pour Saint-Bruno p.10



crédit photo: Pascale Pelletier Ouellet



**Club Les Belles pistes
du Rocher blanc inc.**

462, rang de la Croix
Saint-Bruno
418 492-7421

Service de restauration

Pistes de ski de fond
Raquettes
ON VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE



**Clinique auditive
Kamouraska**

MAGGIE CARON AUDIOPROTHÉSISTE



1 PERSONNE SUR 2
AGÉE DE 70 ANS ET PLUS

→ PRÉSENTE UNE
PERTE AUDITIVE

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU
418 308-1489
POUR UN DÉPISTAGE AUDITIF
OFFERT SANS FRAIS EN TOUT TEMPS!



489, AVENUE
D'ANJOU
SAINT-PASCAL



Ce journal communautaire est publié par :
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.
4, du Couvent
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0
Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net
Pour consultation: www.stbrunokamouraska.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter une atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 310 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Tombée : 20 août 2025



Conseil d'administration

Présidente :	Constance Gagné, 492-5178
Vice-présidente :	Micheline Dionne 492-5281
Trésorière :	Sonia Gagné, 492-3779
Secrétaire :	Claudette Rivard 492-1612
Directrice :	Maryse Bernier 418-308-0762

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Guylaine Saint-Pierre	Constance Gagné
Diane Cardin	Comité des loisirs
MRC Kamouraska	Diane Lavoie
Service incendie	Gilles Plourde
Pascale Pelletier Ouellet	Valéry Lavoie
Claudette Rivard	Sûreté du Québec

Sommaire :

Page 3 : Chronique éditoriale
Page 4 : Saint-Jean-Baptiste
Page 5-6-7 : Mot du maire - Informations municipales
Page 8 : Club 50 ans et + - Biblio
Page 9 : Fabrique - Bon coup
Page 10 : Mot de votre journal
Page 11 : Congrès AMECQ
Page 12 : MRC Kamouraska
Page 13 : Vague de chaleur
Page 14 : Sécurité nautique
Page 15 : Espèces envahissantes - Service incendie
Page 16 : Chronique culinaire
Page 17 : MRC Kamouraska
Page 18-19 : Commanditaires



Laissez-moi dormir !

«C'est le temps des vacances» disait la chanson. Pour beaucoup d'entre nous, l'été est un bon moment pour se reposer. Se promener à bicyclette, lézarder sur la plage ou taquiner la truite sont des activités relaxantes, mais rien ne vaut une bonne nuit de sommeil. Encore faut-il pouvoir dormir ! Or, il semble que l'insomnie soit un fléau répandu et que nous soyons tous égaux devant ce problème.

Vous l'avez peut-être vécu comme moi, à l'adolescence, l'insomnie a quelque chose de magique. Être réveillé la nuit pendant que toute la maisonnée dort à poings fermés... Le craquement de la maison, le froissement des couvertures, le mouvement des ombres à la fenêtre, tout semble à la fois inquiétant et fascinant. On se sent privilégié d'avoir accès à une réalité dont on est seul à pouvoir profiter pendant quelques heures.

Malheureusement, cette magie meurt dans l'œuf si on est étudiant et qu'on doit passer un examen le lendemain matin. On sait qu'on ne sera pas à son meilleur et qu'on devra lutter pour garder les yeux ouverts en plus de se rappeler ce qu'on a mémorisé la veille.

Puis, on devient adulte et, avec des amis, on s'amuse à relever le défi de la nuit blanche. On en ressort la tête légère, fragile sur ses jambes, mais fier de ne pas avoir fermé l'œil du coucher au lever du soleil.

Heureusement, on peut encore se rattraper les jours de congé, ce qui n'est pas le cas quand on a de jeunes enfants. Le rôle de parent à ceci d'héroïque qu'il exige, du moins les premières années de vie des petits mousses, de fonctionner comme si de rien n'était, malgré des nuits de sommeil fortement raccourcies. Un exploit surhumain.

Pour certains, viennent ensuite le stress lié au travail, les problèmes familiaux ou de santé, les inquiétudes financières... de bonnes raisons de rester éveillé. Mais il y a un problème ! Il est recommandé de dormir un nombre d'heures suffisant chaque nuit pour préserver sa santé physique et mentale.

Donc, on nous dit qu'il faut dormir, mais ce n'est pas chose facile. Comment peut-on arriver à lâcher prise suffisamment pour se laisser glisser dans les bras de Morphée ?

Je ne crois pas qu'on puisse y arriver en s'abreuvant, juste avant d'aller au lit, d'images du génocide à Gaza ou de la destruction impitoyable des villes et villages ukrainiens. Il vaut peut-être mieux diriger sa pensée vers des réalités moins déprimantes et plus apaisantes.

Pour ce faire, la lecture offre des possibilités infinies. Il suffit de bien choisir. Certains s'endorment aussi avec de la musique relaxante, et ce n'est pas la même pour tout le monde. D'autres font des exercices de respiration, des étirements, des massages ou de la méditation. Certains prennent des tisanes avant d'aller se coucher. D'autres s'abstiennent de boire pour éviter de se relever trop souvent pour satisfaire des besoins physiologiques. Certains prennent des somnifères. D'autres refusent tout médicament pour dormir. Certains portent des bouchons d'oreilles ou un masque sur les yeux.

D'autres installent des rideaux qui, en coupant totalement la lumière, évitent un réveil précoce aux premières lueurs du jour.

Vous l'aurez compris, s'il existait une solution universelle, ça se saurait. Ce qui fonctionne pour les uns n'est pas concluant pour les autres. Mais à défaut d'avoir une recette miracle, on peut procéder par essais et erreurs jusqu'à ce qu'on trouve ce qui apaise, calme l'esprit et permet

de lâcher prise pour enfin trouver le repos.

Ce qui est certain, c'est que les insomniaques ne sont pas seuls. La prochaine fois que vous ferez de l'insomnie, levez-vous et allez à la fenêtre. Dites-vous que là, dans les appartements ou les maisons qui vous entourent, d'autres personnes se retournent dans leur lit où se promènent dans leur chambre à la recherche du sommeil. C'est une sorte de club de petits dormeurs, de gentils vampires qui errent la nuit en tirant parti de ces instants de calme pour réfléchir hors du tourbillon de la vie.



Laisse-moi dormir !

Lectrices et lecteurs du *Trait d'union*, d'ici le retour de votre journal en septembre, je vous invite à profiter de l'été pour faire de douces folies, pour prendre soin de vous et peut-être aussi pour dormir comme vous n'avez jamais dormi !

Quelques faits sur le sommeil et l'insomnie :

- Souvent, nous sous-estimons le temps que nous avons passé à dormir. Par exemple, nous croyons avoir dormi cinq heures, alors que nous en avons dormi sept.
- La plupart des adultes ont besoin de 7 à 9 heures de sommeil par nuit.
- L'insomnie est plus fréquente chez les femmes, notamment en raison des changements hormonaux liés au cycle menstruel et à la ménopause.
- L'absence d'horaire régulier peut perturber le cycle veille-sommeil.
- Qu'il soit temporaire ou prolongé, le stress entraîne souvent de l'insomnie.
- Le record mondial de la plus longue période sans sommeil est détenu par un jeune Américain qui, en 1964, a passé onze jours sans dormir. Il a eu des hallucinations, mais aucune séquelle permanente. (Sources : Clinique Mayo et enviedepius.com)

Guylaine Saint-Pierre

Succès pour la soirée dansante

Le samedi 10 mai a eu lieu la soirée avec L'Orchestre du Kamouraska. Plus de 80 personnes sont venues danser sous les directives du calleur venu de Victoriaville.



Des gens de Québec, St-Jean-Port-Joli se sont joints aux gens de la région. Cette activité a rejoint tous les groupes d'âge et fut une réussite.

Lors des prochaines activités de Comité des Loisirs, vous reconnaîtrez facilement les membres du comité grâce à leur chandail. Vous remarquerez la présence de l'emblème floral (hémérocalle) de notre municipalité sur le devant de chandail.



Saint-Jean-Baptiste



Le comité des loisirs de Saint-Bruno vous invite à venir célébrer la Saint-Jean-Baptiste le samedi 21 juin prochain. Le groupe de musique *Duotang* animera la soirée autour du grand feu dès 19 h. Également, un service de bar sera sur place pour toute la soirée.

Nous vous attendons en grand nombre !

Le comité des loisirs



Justin Dionne, Natasha Malenfant, Virginie Léveillé, Mathieu Gagné, Valérie Bourgoin, Jacques Bouchard et Diane Lavoie

Le comité des loisirs



Mot du Maire

Le 18 mai dernier, plus de 40 propriétaires ont reçu des arbres à planter sur leur terrain dans le but d'embellir encore davantage notre belle municipalité. Ces arbres, que nous recevons gratuitement chaque année, nous permettent de remplacer ceux qui doivent malheureusement être abattus en raison de leur taille imposante, de leur âge ou de maladies. C'est un peu plus de 1000 arbres qui ont ainsi été distribués – un geste concret pour l'environnement et la qualité de vie à Saint-Bruno-de-Kamouraska.

Le 8 juin prochain, un encan aura lieu dans le bâtiment de l'ancien dépanneur. Les citoyens pourront y faire des offres sur différents lots d'items variés. Une belle occasion de dénicher des trouvailles tout en soutenant notre communauté !

Nous sommes aussi très fiers d'annoncer le retour du camp de jour pour l'été 2025 ! Cette année encore, nous avons la chance de compter sur nos deux animatrices d'expérience, Limonade et Pistache, qui en sont à leur troisième été avec les enfants de Saint-Bruno. Le camp offrira 25 places et s'étalera sur 7 semaines d'activités diversifiées, enrichissantes et amusantes.

Une grande partie des activités est rendue possible grâce à la générosité et à l'engagement de plusieurs membres de la communauté. Le 18 janvier dernier, les membres du Club des pif-paf du Kamouraska Moto-neige antique ont organisé la traditionnelle Randonnée des vieilles motoneiges, en collaboration avec le Club des VTT Les Maniaques de Woodbridge et la Municipalité. Cet événement rassembleur a permis d'amasser 3 500 \$ pour les enfants Brulois. Merci à tous ceux et celles qui ont contribué de près ou de loin à ce succès !

Ensemble, continuons de faire de Saint-Bruno-de-Kamouraska un milieu de vie vibrant, solidaire et accueillant.

Bon printemps à tous

Gilles Plourde, maire
Saint-Bruno-de-Kamouraska



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-BRUNO
DE-KAMOURASKA**

Avis public d'entrée en vigueur des règlements d'urbanisme

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que les règlements suivants ont été adoptés par le conseil municipal lors de la séance tenue le 7 avril 2025 :

- ✓ Règlement sur le plan d'urbanisme numéro **272-2025**
- ✓ Règlement de zonage numéro **273-2025**
- ✓ Règlement sur la construction numéro **274-2025**
- ✓ Règlement sur le lotissement numéro **275-2025**
- ✓ Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro **276-2025**
- ✓ Règlement sur la tarification des services en urbanisme numéro **278-2025**

Ces règlements ont pour but de modifier certaines dispositions des divers règlements d'urbanisme s'appliquant sur son territoire tout en se conformant au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* de la MRC de Kamouraska.

La MRC de Kamouraska a délivré un certificat de conformité à l'égard de ces règlements le 23 avril 2025.

Ces règlements sont entrés en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC, soit le 23 avril 2025, et sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 321, rue de l'Église, bureau 1 à Saint-Bruno-de-Kamouraska, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 6^e jour de mai 2025.

Signé

Pascale Pelletier Ouellet

Directrice générale et greffière-trésorière



Pour toute **construction, agrandissement ou vente de terrains** par un promoteur, un développeur ou un particulier, il est nécessaire de connaître et de respecter les règlements en vigueur.

De plus, il est impératif de communiquer avec l'inspecteur en bâtiment et en environnement avant d'effectuer des travaux sur votre terrain ou bâtiment :

David Veillette, 418 492-1660, poste 225 ou à dveillette@mrckamouraska.com

Nous vous invitons à lire les règlements suivants :

CONTRÔLE DE L'ABATTAGE D'ARBRES

Sur tout le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, l'abattage d'arbres est autorisé aux conditions suivantes et **un certificat d'autorisation est requis** :

Aménagement des terrains :

Bâtiment principal : l'abattage est permis dans un rayon maximal de 5 m autour des limites d'implantation projetées, sauf en zone de protection riveraine.

Bâtiment complémentaire et autres installations : Un espace de dégagement maximal de 2 m autour des limites d'implantation est autorisé, sauf pour les piscines creusées, où le dégagement peut atteindre 3 m.

Accès au chantier : un accès maximal de 5 m est autorisé pour le passage de la machinerie nécessaire aux travaux.

Utilité publique : l'abattage est permis pour l'installation, l'entretien ou la modification d'équipements ou d'infrastructures d'utilité publique.

Coupe dans un boisé privé :

Assainissement : Permis.

Partielle : Autorisée suivant une prescription sylvicole par un professionnel compétent, en préservant le sol et au moins 50 % de la régénération.

ABATTAGE D'ARBRES

Coupe d'arbres ayant un diamètre commercial, soit un diamètre égal ou supérieur à 10 cm mesuré à une hauteur de 1,3 m au-dessus du niveau du sol.

REMPLACEMENT DES ARBRES ABATTUS :

Tout arbre abattu doit être remplacé, aux frais du propriétaire, par un arbre d'une hauteur minimale de 2 m, ne figurant pas à l'article 10.8, dans un délai de 6 mois suivant l'émission du certificat d'autorisation.

Dans les cas où l'abattage est effectué lors de la réalisation de travaux ayant fait l'objet d'un permis ou d'un certificat d'autorisation autre qu'un certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbre, le nombre d'arbres à remplacer est égal à 50 % des arbres abattus, nombre arrondi à l'unité, dont le diamètre est d'au moins 10 cm, mesuré à un 1,2 m à partir du niveau du sol. Le délai de remplacement des arbres est de 6 mois suivant la fin des travaux.

Tout arbre de remplacement doit être planté à proximité de l'endroit où celui-ci a été abattu. À titre d'exemple et sans limiter la généralité de ce qui précède, un arbre abattu dans une bande de protection riveraine devra être remplacé dans cette bande de protection riveraine.

Tout arbre de remplacement doit être planté de manière à ne pas nuire à sa croissance ou à la croissance des arbres adjacents.

La plantation d'une haie ou la plantation d'arbres antérieurement à une coupe ne se substitue pas à l'obligation de remplacer un arbre abattu.

Article 10.8

1.1 Essences d'arbres et de végétaux prohibés

Il est prohibé de planter les arbres ou essences végétales suivantes sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

1. Peupliers faux-trembles (*Populus tremuloïdes*) et autres peupliers.
2. Toutes les espèces de saules arborescents.
3. Érable argenté (*Acer sacharinum*).
4. Érable négondo (érable à Giguère) (*Acer negundo*).
5. Érable de Norvège.
6. Orme d'Amérique (*Ulmus americana*).
7. Berce du Caucase.
8. Renouée du Japon.
9. Phragmite commun.
10. Tous les végétaux encadrés par la *Politique sur les plantes envahissantes* habilitée par la *Loi sur la protection des végétaux*, la *Loi sur les*

semences et les règlements associés, visant à protéger les ressources végétales et à prévenir la propagation d'organismes nuisibles.

EXCEPTION AU REMPLACEMENT DES ARBRES ABATTUS

Malgré ce qui précède, tout arbre abattu lors d'une coupe d'assainissement n'a pas à être remplacé.

ABATTAGE DES ARBRES DANS LA RIVE

L'abattage d'arbres à l'intérieur d'une bande de protection riveraine doit, en plus de respecter toute autre disposition applicable au présent règlement, respecter les dispositions suivantes :

- 1° Il est interdit de procéder à des travaux d'essouchage.
- 2° Lorsque le sol de la rive est mis à nu, des travaux d'ensemencement de plantes herbacées propres à la région doivent être effectués au plus tard deux (2) semaines suivant la fin des travaux.

SANCTIONS

Quiconque enfreint l'une ou l'autre des dispositions des règlements d'urbanisme est passible de poursuite, et jugement de culpabilité, passible d'une amende à être fixée par le tribunal.

Toute personne qui contrevient aux dispositions des règlements d'urbanisme commet une infraction distincte et est passible d'une amende :

- 1° D'au moins 500,00 \$ et d'au plus 1 000,00 \$ s'il s'agit d'une personne physique.
- 2° D'au moins 1 000,00 \$ et d'au plus 2 000,00 \$ s'il s'agit d'une personne morale.

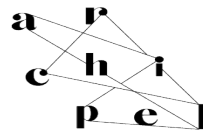
En cas de récidive, le contrevenant est passible d'une amende :

- 1° D'au moins 1 000,00 \$ et d'au plus 2 000,00 \$ s'il s'agit d'une personne physique.
- 2° D'au moins 2 000,00 \$ et d'au plus 4 000,00 \$ s'il s'agit d'une personne morale.

Toute infraction continue à une disposition des règlements d'urbanisme constitue jour après jour une infraction séparée et distincte.

Pascale Pelletier Ouellet

Directrice générale & greffière-trésorière



DÉVOILEMENT DE LA PROGRAMMATION DU FESTIVAL ARCHEPEL

Vendredi 11 juillet, 15 h 30 à 22 h, à Kamouraska

Le festival débute en grand à Kamouraska avec un apéro festif autour du Centre d'art de Kamouraska : percussions en plein air avec le **Mississippi Sound System**, danse contemporaine avec **Fleuve | Espace danse**, DJ set avec **DJ Philomène**, camion de bouffe de rue et bar. Pour terminer la soirée en beauté : un moment de grâce avec **Ingrid St-Pierre**, en solo dans l'atmosphère envoûtante de l'Église Saint-Louis-de-Kamouraska; un spectacle présenté par Vidéotron.

Samedi 12 juillet, 12 h à 22 h, à Saint-Pascal

Cap sur Saint-Pascal pour la deuxième journée du festival. Elle commence à La Place de l'Expo avec un après-midi pensé pour toute la famille : spectacle-atelier avec **Josée Bourgoïn**, **Maxime Éthier**, Annabelle Guimond-Simard et Emmanuella Razgui-Alain; cabaret de clowns par Loïc Breuzin et **son acolyte**; prestation de cirque et de hula hoop par **Andréanne Thiboutot**. Sur place : des jeux, de la bouffe, des trucs à boire, de la musique entre les prestations; tout pour amuser petit·e·s et grand·e·s.

En fin de journée, toujours à La Place de l'Expo, c'est un apéro festif avec le spectacle full band survolté de **Kourage (Benoît Ouellet)** et un DJ set sur le **Mixbus** avec **DJ DORO**. Sans oublier les camions de bouffe de rue et le bar pour combler toutes les faims et les soifs. La soirée se termine avec un rendez-vous intimiste à l'église pour le spectacle d'**Avec pas d'casque**, présenté par FOUUDUCOCHON.

Dimanche 13 juillet, 11 h à 17 h, à Saint-Pacôme

Pour clore le festival, direction le Belvédère de la Croix — perché tout en haut de l'ancienne station de ski, avec une vue à couper le souffle sur le fleuve et les montagnes. Dans ce décor grandiose, place aux découvertes : théâtre documentaire avec **Christine Beaulieu** (*Les saumons de la Mitis*), un spectacle présenté par Desjardins; musique néoclassique enveloppante par **William Guay et son orchestre à cordes**, et slam percutant avec **Louis Lahaye Roy**. Bouffe et bar sur place pour savourer l'instant jusqu'à la toute fin.

Source : Centre d'art de Kamouraska / Festival ARCHEPEL festivalarchipel.ca Ève Simard, codirectrice, Centre d'art de Kamouraska esimard@kamouraska.org / 1 418 492-9458

Club des 50 ans et plus

Près de 120 convives ont pris part à notre déjeuner « Viens quand tu veux » du dimanche 18 mai dernier. Ce déjeuner fut suivi par un gala amateur en après-midi où 120 personnes y prenaient part également.



Au nom du conseil d'administration du Club des 50 ans et + nous vous remercions pour votre participation à cette activité ainsi pour votre présence au gala. Merci à tous les membres du comité ainsi qu'à tous les nombreux bénévoles pour l'aide au service ainsi que pour la vaisselle.

Encore une fois merci à tous et passé un bel été!

Voici les fêtes pour les prochains mois :

Fêtes de juin

Monique Deschênes	2
Johanne Deschênes	9
Jeanine Beaulieu	11
Gilbert Lizotte	13
Yves St-Pierre	14
Jacqueline Lizotte	16
Victor Thériault	18
Francine Pelletier	20



Fêtes de juillet

Éliane Dionne	5
Claude Pelletier	11
Francine Blanchet	23
Thérèse Beaulieu	24
Raymond Beaulieu	28
Ginette Dionne	28
Claire Ouellet	29

Fêtes d'août

Jean-Claude Lévesque	4
Constance Gagné	5
Johnny Lévesque	6
Gilles Beaulieu	7
Guy Desjardins	8
Alfred Paradis	13
Solange Béliveau	14
Andrée Michaud	30



Activités à la biblio

Horaire estival

Votre bibliothèque municipale sera ouverte tous les mercredis soir **jusqu'au 25 juin inclusivement**, aux heures habituelles. Veuillez noter que pour les mois de juillet et août nous serons ouvert aux deux semaines, soit les **9 et 23 juillet puis les 6 et 20 août**. La reprise de **l'horaire régulier se fera à partir du 3 septembre**.

Si vous désirez vous procurer des titres particuliers pour accompagner vos vacances, nous vous invitons à faire vos demandes spéciales le plus tôt possible. N'oubliez pas que vous avez aussi accès aux prêts numériques avec votre carte d'abonnés

Bon été à tous!

Diane Cardin

Place de l'Église



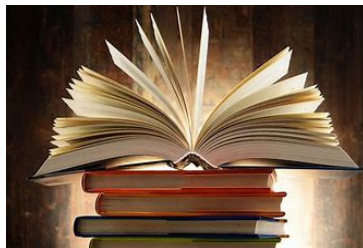
Des réparations à prévoir à l'église

À la suite de l'entrée par infraction dans notre l'église le 12 mai, la sculpture ornant la devanture du jubé a été grandement endommagée. Si des personnes sont intéressées à mettre la main à la pâte afin de la remettre en état, veuillez communiquer avec Roger Lavoie au 418 492-6702.

Un gros merci à l'avance à tous ceux qui seront prêt à nous aider.

Vente de livres

Une vente de livres de tout genre et pour tous âge se tiendra le 28 juin prochain à l'église entre 13 h et 17 h côté nord de l'église. En cas de pluie l'activité se tiendra à l'intérieur et entrée porte côté nord au sous-bassement de l'église. Quelques objets excédentaires seront aussi mis en vente au profit de la Fabrique.



MESSES Mois de juin

Jour	Date	Intentions	Par
Dimanche 11 h	1	Parents défunts	Claudette Rivard
Dimanche 11 h	15	Défunte Lucille Lavoie	Robert Bard
Dimanche 11 h	29	Défunt Rémi Lévesque	Par la famille

Messes pour la saison estivale

13 et 27 juillet - 10 et 24 août - 7 septembre

Bon coup

Le 24 mai dernier a eu lieu la cérémonie de remise de Médaille de la lieutenant-gouverneure du Québec. L'honorable Manon Jeannotte a remis la médaille bronze de la jeunesse à Camille Bouchard de Saint-Bruno-de-Kamouraska.

Grâce à son attitude positive et son engagement constant, Camille se distingue autant sur le plan académique que dans ses nombreuses implications parascolaires et communautaires.

Entre la concentration ski offerte à l'école secondaire Chanoine-Beaudet, le comité du bal et l'animation de cours de couture, elle ne ménage aucun effort pour faire rayonner sa communauté. Son bénévolat à L'Atelier du Partage illustre son profond dévouement. Généreuse, engagée et inspirante, Camille incarne une jeunesse qui bâtit l'avenir avec coeur et conviction.

Félicitations à toi Camille!



Crédit photo: Cabinet de la Lieutenant - Gouverneure du Québec



Envoie de Diane Lavoie

Notez que votre journal prend quelques mois de congé, en effet aucune parution pour les mois de juillet et août. Nous serons de retour pour le mois de septembre. Profitez bien de votre été et revenez-nous en septembre. Partagez-nous vos activités estivales, il nous fera plaisir de vous lire.

Conférence sur les Ateliers Mon-Choix

Avant de tenir son assemblée générale annuelle, Monique Côté des Ateliers Mon-Choix est venue nous donner une conférence. Cet organisme étant peu connu du grand public, celle-ci nous a parlé de leur mission qui consiste à offrir aux personnes ayant des difficultés diverses, un milieu d'apprentissage qui par des ateliers de travail, leur permettra de développer des habilités sociales et professionnelles. Le tout dans le but de mieux les outiller et de préparer leur intégration éventuelle sur le marché du travail.



Les Ateliers Mon-Choix offre un service de déchiquetage, de broderie et de sérigraphie, de couture. Si vous avez des travaux à leur confier, contactez-les au 418-308-1088. Également une boutique de vente de vêtements, de sacs de tout genre et bien d'autres est disponible sur place. Pour connaître les heures d'ouverture contactez leur site web. Remerciements à Mme Côté pour cette belle présentation qui fut très intéressante.

Assemblée générale

Votre journal a présenté son rapport d'activité ainsi que son rapport financier. Nous avons produit 10 numéros pendant l'année, concours panache, participé au congrès de l'AMECQ, fait la couverture des activités municipales, présenté une demande de financement au Ministère de la Culture.

Cette année 2 postes étaient à reconduire, celui de Mmes Valéry Lavoie et de Claudette Rivard. Suite à la période de mise en candidature Claudette reprend un autre mandat de 2 ans et nous accueillons une nouvelle administratrice au sein de notre équipe, en effet Mme Maryse Bernier s'est jointe à notre équipe. Mme Valéry Lavoie n'est plus sur le conseil d'administration mais demeure quand même une collaboratrice assidue et sera d'une aide précieuse. Félicitations à Maryse et remerciements à Valéry pour son apport sur le conseil d'administration.

Bons coups

Avec la fin des écoles, si vos jeunes ont reçu quelques mentions que ce soient, nous aimerions que vous nous les fassiez parvenir pour la publication de septembre. Il est important de valoriser leurs efforts et méritent grandement qu'on le souligne. C'est une fierté qu'on se doit de partager avec la communauté.

Erratum

Dans le journal du mois de mai, dans l'article pour le don à la municipalité j'ai omis de mentionner le nom de Mme Francine Pelletier comme étant membre du comité organisateur des fêtes du 125^e. Comme secrétaire du comité tu as fait du beau travail.

Mes excuses à toi Francine pour cet oubli.

Constance Gagné
Présidente

Congrès de l'AMECQ 2025

C'est sous le thème "Gouvernance et survivance" que s'est tenu à l'hôtel "Le Georgesville", situé à Saint-Georges de Beauce, le congrès de l'association des médias écrits du Québec les 2, 3 et 4 mai derniers.

Deux membres du CA du journal le Trait d'Union étaient présentes soient Constance Gagné et moi-même, Claudette Rivard. Nous avons assisté à l'AGA de l'AMECQ et à la présentation d'ouverture donnée par le président du Conseil de presse. Nous nous sommes partagé les ateliers offerts. Constance a participé aux ateliers sur la gouvernance et celui sur les différents modèles d'affaires d'un journal communautaire. Pour ma part, j'ai assisté aux ateliers sur l'écriture simplifiée et comment faire des capsules web.



La conférence de clôture nous a ouvert une porte sur le rôle du numérique et de l'intelligence artificielle dans les médias écrits.

Le journal le Trait d'Union est un journal à très petit tirage et de loin le plus petit de l'association avec une distribution à 310 exemplaires. Certains ateliers et conférences étaient plus pertinentes que d'autres dans ce contexte. Les ateliers sur la gouvernance et l'écriture simplifiée ont été particulièrement enrichissants. Celui sur les différents modèles d'affaires nous a démontré le large spectre des journaux communautaires faisant partie de l'AMECQ.

D'un autre côté, les ateliers et conférences sur le numérique, le web et l'intelligence artificielle nous ont sensibilisés à cette nouvelle réalité. Toutefois, cette nouvelle avenue bien que peu pratique pour nous, nous amène à une certaine réflexion. Les journaux rejoignant une forte population ou couvrant un grand territoire y ont tiré beaucoup d'informations pertinentes.

Le journal le "Trait d'Union" se démarque

Votre journal communautaire se démarque à plusieurs niveaux.

Premièrement, il semble en excellente santé financière et ce, par rapport à l'ensemble des journaux communautaires de l'AMECQ qui sont inquiets pour leur survivance financière.

Deuxièmement, la production de votre journal est entièrement bénévole.

Troisièmement, lors de la remise des prix de l'AMECQ, le samedi 3 mai, notre journaliste bénévole M^{me} Guylaine Saint-Pierre, en nomination pour son texte d'Humeur "Vers un monde sans pétrole" s'est vu décerné une 2^e place et ce, pour une 2^e année consécutive. Félicitations Guylaine !



Comme Guylaine n'a pu être présente, ce fut un honneur pour moi de recevoir le prix en son nom.



Cette reconnaissance rejaillit sur votre journal.



De plus, mentionnons la nomination de notre présidente M^{me} Constance Gagné pour le prix Raymond-Gagnon, reconnaissant l'implication d'un bénévole s'étant particulièrement illustré au sein d'un journal communautaire au cours de la dernière année. Félicitations Constance !

Bonne route au journal et nous vous disons à l'an prochain !

*Claudette Rivard
Pour le Trait d'Union*



Dévoilement des timbres géants pour la route du Haut-Pays de Kamouraska

C'est dans le cadre de la 2^e édition du projet d'art public pour la route du Haut-Pays, que la proposition de Miguel Forest et Pierre Brignaud, deux artistes du Kamouraska, a été retenue lors de l'appel de projets.

Ils ont proposé un concept particulièrement original et pertinent qui reprend l'idée des timbres-poste pour valoriser des éléments d'identité d'hier et d'aujourd'hui. Ces timbres géants de 4 pieds par 4 pieds seront installés sur des granges, des hangars et des bâtiments municipaux tout au long de la route du Haut-Pays.

Ainsi, les œuvres illustrant des éléments identitaires du Haut-Pays, comme la présence de la nation Wolastoqiyik, le village disparu de Rivière-Manie, mais aussi la drave, la chasse, la pêche, la cueillette de champignons ou le temps des sucres seront réparties sur le territoire. Pour s'y retrouver, une carte géographique indiquant l'emplacement des œuvres est disponible. Des cartes postales ont aussi été produites pour faire voyager les œuvres encore plus loin.

Un vernissage pour présenter les 22 œuvres avant leur installation s'est fait lors d'un 5 à 7 tenu le 12 mai à la salle municipale de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

La MRC de Kamouraska tient à remercier les 22 propriétaires qui ont accepté de recevoir des œuvres, ainsi que les 7 municipalités qui ont contribué au financement du projet. Rappelons-nous que cette édition a bénéficié d'un budget total de 32 000 \$, rendu possible grâce à l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska et du ministère de la Culture et des Communications du Québec. À eux deux, ils contribuent à hauteur de 25 000 \$ — soit environ 60 % en provenance du ministère et 40% de la MRC. À cela s'ajoute l'appui généreux et concret des sept municipalités du Haut-Pays, qui ont investi 7 000 \$ supplémentaires dans ce projet.

Finalement, le préfet, Sylvain Roy, tient à souligner la qualité du travail des deux artistes et leur professionnalisme dans toutes les étapes du projet, ainsi que l'excellente collaboration des propriétaires ayant accepté d'accueillir les œuvres sur leur propriété.

Relations de presse ;

Félix Garon

Conseiller aux communications MRC de Kamouraska
418 492-1660, poste 253

fggaron@mrckamouraska.com

LES HABITATIONS SAINT-BRUNO
Résidence pour personnes âgées autonomes
321, rue de l'Église, Saint-Bruno de Kamouraska
www.habitationssaintbruno.ca

Libre le 1^{er} juillet :

Logement 3½

- Service de 2 repas par jour
- Balcon, stationnement, câble, électricité
- Accessible au programme Allocation-logement

Pour informations, communiquez
au 418 308-0838

Venez nous visiter!

765741322

Vague de chaleur : les bons réflexes à adopter

Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas-Saint-Laurent

Comment se préparer AVANT l'arrivée d'une vague de chaleur

- Inscrivez-vous au programme Conseils climat du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour recevoir les alertes de chaleur à venir et les mesures à prendre. Pour s'inscrire: par téléphone au 1 866 982-7282 ou visiter Quebec.ca/conseils-climat;
- Si vous prenez une médication, profitez de votre prochain rendez-vous médical pour vérifier s'il faut l'ajuster en cas de chaleur intense;
- Identifiez des espaces frais ou climatisés à proximité de votre domicile;
- Gardez à votre disposition les coordonnées de ressources pouvant vous aider pendant cette période (service de livraison de courses, transport, entourage, organismes d'entraide, etc.).

Comment se protéger PENDANT une vague de chaleur

Lorsqu'il fait chaud, votre état de santé peut se détériorer rapidement. Pour limiter les risques, nous vous recommandons de suivre les conseils suivants :

- Restez hydraté en buvant beaucoup d'eau et en consommant des repas frais et riches en fruits et légumes;
- Rafraîchissez-vous régulièrement avec des douches, des serviettes mouillées, ou en passant quelques heures par jour dans un endroit climatisé ou frais (parc ombragé, commerces climatisés, piscine, etc.) ;
- Gardez votre domicile frais, par exemple en fermant les rideaux en journée, en aérant la nuit;
- Protégez-vous du soleil en portant des vêtements légers et clairs ainsi qu'un chapeau;
- Réduisez vos efforts physiques et limitez les sorties en plein soleil pendant les heures les plus chaudes;
- Restez en contact avec vos proches et vos voisins, notamment les personnes âgées, seules, souffrant de

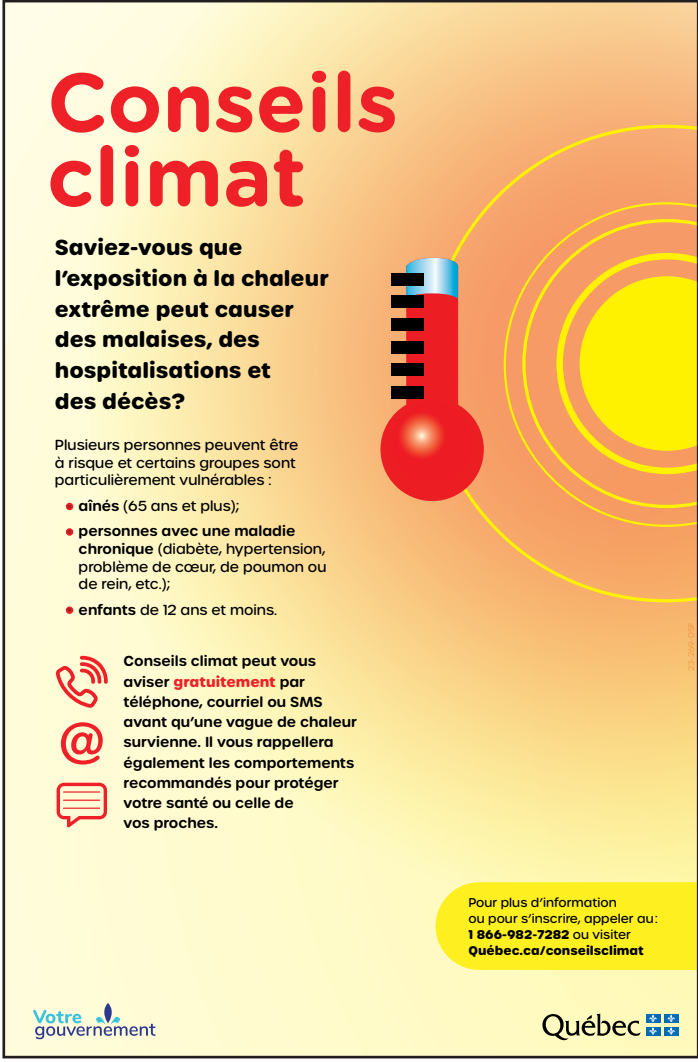
maladies chroniques ou de problématiques de santé mentale, et offrez-leur de l'aide si nécessaire.

En cas d'inquiétude ou en présence de symptômes (maux de tête, crampes musculaires, bouche et peau sèches, urine foncée, pouls et respiration rapides, nausées ou vomissement): mettez-vous au frais, buvez de l'eau et **communiquez avec Info-Santé 811**.

En présence de fièvre, d'étourdissement, de confusion : **appelez le 911**.

Pour plus d'informations, consultez les pages du gouvernement du Québec sur quebec.ca en recherchant « chaleur ».

<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/effets-de-la-chaleur-accablante-et-extreme-sur-la-sante>



Conseils climat

Saviez-vous que l'exposition à la chaleur extrême peut causer des malaises, des hospitalisations et des décès?

Plusieurs personnes peuvent être à risque et certains groupes sont particulièrement vulnérables :

- **ainés** (65 ans et plus);
- **personnes avec une maladie chronique** (diabète, hypertension, problème de cœur, de poumon ou de rein, etc.);
- **enfants** de 12 ans et moins.

Conseils climat peut vous aviser **gratuitement** par téléphone, courriel ou SMS avant qu'une vague de chaleur survienne. Il vous rappellera également les comportements recommandés pour protéger votre santé ou celle de vos proches.

Pour plus d'information ou pour s'inscrire, appeler au: **1 866-982-7282** ou visiter **Quebec.ca/conseilscimat**

Votre gouvernement

Québec



SÉCURITÉ NAUTIQUE

À l'occasion de la saison estivale qui vient de débiter, les policiers de la Sûreté du Québec profiteront de cette période pour intensifier leurs interventions en matière de sécurité nautique sur les plans d'eau du Québec. Les patrouilleurs nautiques travailleront en étroite collaboration avec leurs partenaires afin de sensibiliser les plaisanciers à l'importance d'adopter des comportements sécuritaires lors de leurs déplacements sur les différents plans d'eau du Québec. À l'approche de la saison estivale, il est important de rappeler les lois et règlements en vigueur aux plaisanciers, et ce, afin de prévenir les collisions avec blessés graves, voire mortelles.

Voici quelques conseils de sécurité pour revenir à bon port en toute sécurité.

Naviguez en restant sobre

Quoiqu'il ne soit pas interdit au Québec de consommer de l'alcool à bord d'une embarcation, même s'il s'agit d'un bateau à moteur, les plaisanciers qui consomment de l'alcool augmentent considérablement les risques de décès ou de blessures en plus de s'exposer aux sanctions prévues par le Code criminel.

Pour leur sécurité, les plaisanciers sont donc invités à éviter toute consommation d'alcool à bord d'une embarcation puisque certains facteurs comme le soleil, le vent et les mouvements d'un bateau soumis aux effets des vagues peuvent intensifier les effets de l'alcool lorsqu'on est sur l'eau.

Naviguez à une vitesse sécuritaire

Il est primordial de naviguer à une vitesse sécuritaire pour éviter tout incident. Utilisez les facteurs ci-dessous pour déterminer la vitesse sécuritaire :

- La capacité de voir devant vous – la vitesse réduite est la seule vitesse sécuritaire dans les conditions de brouillard, de brume, de pluie et d'obscurité;

- Le vent, l'eau et les courants;
- La vitesse à laquelle votre embarcation peut changer de direction;
- Le nombre et les types de bâtiments exploités près de votre embarcation;
- La présence de risques à la navigation, comme les rochers et les souches.

Prenez conscience de votre environnement

En tout temps, les plaisanciers sont invités à être prévoyants, vigilants et attentifs lorsqu'ils naviguent sur l'eau. Voici quelques consignes de sécurité :

- Anticipez les manoeuvres imprudentes des autres plaisanciers;
- Gardez une distance raisonnable avec les autres embarcations;
- Soyez attentif aux signaux sonores des autres plaisanciers;
- Manoeuvrez adéquatement et rapidement lorsqu'une situation problématique survient.

Préparez vos sorties

- Avoir l'équipement obligatoire à bord de l'embarcation et en vérifier l'état avant le départ. Les plaisanciers sont dans l'obligation d'avoir un gilet de sauvetage à l'intérieur de tout type d'embarcation. Bien que le port du gilet de sauvetage ne soit pas obligatoire, il est fortement recommandé qu'il soit porté en tout temps. Il pourrait vous sauver la vie;
- Prévoir son itinéraire et consulter la météo avant de partir;

- Avoir avec soi une carte des plans d'eau au cas où la technologie ferait défaut;
- Informer quelqu'un du plan de route (itinéraire, détails sur l'embarcation et nombre de personnes à bord, heure de retour prévue, etc.);
- Apportez le nécessaire pour prévenir la déshydratation, les coups de chaleur et l'hypothermie ainsi qu'une trousse de premiers soins;
- Se méfier de l'immersion en eau froide;
- Respecter les autres plaisanciers et faites attention aux plus petits qui pourraient se trouver près de votre embarcation..

N'hésitez pas à télécharger le Guide de sécurité nautique pour plus d'informations : https://tc.canada.ca/sites/default/files/migrated/tp_511f.pdf

Nous vous souhaitons une belle saison estivale !

Service des communications et de la prévention
Sûreté du Québec

www.sq.gouv.qc.ca



Avis important du Service intermunicipal de sécurité incendie 🔥

Avec la belle saison qui s'installe, nous souhaitons rappeler à tous l'importance d'adopter des comportements sécuritaires en lien avec le feu.

🚫 Les mégots de cigarette doivent absolument être jetés dans des cendriers. Les bacs à fleurs, les pots de terre ou les poubelles ne sont pas des contenants appropriés — ils peuvent facilement déclencher un incendie.

🔥 Les brûlages non conformes sont également à éviter. Si vous prévoyez faire un feu extérieur, n'oubliez pas que les permis de brûlage sont gratuits et doivent être demandés auprès d'Éric Lévesque au 418 492-2312 p.224 ou elevesque@villestpascal.com

Merci de votre collaboration pour garder notre communauté en sécurité! 🙏

FORMATION GRATUITE

ESPÈCES AQUATIQUES ENVAHISSANTES

Formation sur l'identification d'EAE

Afin de bien débiter l'été, les organismes de bassins versants du Bas-Saint-Laurent souhaitent offrir aux citoyens une formation sur l'identification des espèces exotiques aquatiques envahissantes (EAE) !

Joignez-vous à nous afin de freiner l'expansion des EAE au Bas-Saint-Laurent!

Cette formation a pour but d'aider à l'identification précoce des espèces aquatiques envahissantes afin d'obtenir le plus tôt possible des mentions dans l'envahissement des espèces. Cette formation vous sera par Stéphanie Arsenault, biologiste au MELCCFP.

Qui : Pour les plongeurs en eaux douces, mais tous ceux côtoyant régulièrement les plans d'eau sont les bienvenus.

Quand : 17 juin 2025

Heure : 12:00 à 13:00

En ligne : <https://bit.ly/4iNwqt5>

Formation offerte par :

Québec

ESCOUADE

ÉPICES ENVASISSEMENTES

DU BAS-SAINT-LAURENT

Cliquez ici pour en savoir plus sur le plan d'action régional de lutte aux espèces envahissantes.



Chronique culinaire

Les fraises arrivent bientôt, alors voici deux recettes pour les apprêter.

Tarte aux fraises sans cuisson

Portions 8
Préparation 45 min
Temps de réfrigération 1 h 30
Congélation Non



Croûte à tarte sans cuisson :

1 1/2 tasse (375 ml) de chapelure Graham 1/3 tasse (80 ml) de beurre non salé fondu 1/8 c. à thé (1,25 ml) de sel.

Garniture au mascarpone :

1,05 lb (475 g) de mascarpone d'ici 1/4 tasse (60 ml) de miel ou de sirop d'érable, et un filet pour servir, si désiré 1 c. à soupe (15 ml) de zestes d'orange 1 1/2 c. à thé (7,5 ml) d'extrait de vanille

Finition de la tarte :

3/4 lb (340 g) de fraises, lavées, équeutées et tranchées
2 c. à soupe (30 ml) de pistaches non salées, hachées

Pour la croûte à tarte sans cuisson

Dans un grand bol, à l'aide d'une cuillère en bois, mélanger la chapelure graham, le beurre, et le sel. Dans un moule à tarte antiadhésif de 23 cm (9 po) de diamètre muni d'un fond amovible, presser le mélange. Placer le moule sur une plaque à pâtisserie et mettre au réfrigérateur pendant au moins 1 h. Conserver la croûte à tarte dans le moule au réfrigérateur. Démouler la tarte juste avant de la garnir.

Pour la garniture au mascarpone

Dans un grand bol, à l'aide d'un fouet, mélanger le mascarpone, le miel ou le sirop d'érable, les zestes d'orange, et l'extrait de vanille. Transférer la garniture dans la croûte à tarte et, à l'aide d'une petite spatule, lisser la surface pour égaliser la garniture.

Garnir de fraises.

Réfrigérer jusqu'au moment de servir (au minimum 30 minutes).

Finition de la tarte Saupoudrer de pistaches hachées et arroser d'un filet de miel ou sirop d'érable, si désiré. Servir aussitôt.

Notes Vous pouvez remplacer les fraises par des framboises ou des bleuets

Cocktail Daiquiri aux fraises

Ingrédients

- 100 g fraises congelées
- 5 glaçons
- 7,5 ml sucre blanc granulé
- 30 ml jus de lime
- 60 ml jus de citron
- 60 ml 7Up
- 30 ml rhum



Préparation

Glisser une lime coupée ou un citron sur le contour d'un verre ou tremper légèrement dans le jus. Plonger le verre humecté dans un petit pot contenant le sucre afin qu'il adhère sur le contour.

Mettre tous les ingrédients dans un mélangeur jusqu'à l'obtention de la consistance désirée.

Verser dans le verre et décorer de fraises.

Note(s) de l'auteur :

Les quantités des ingrédients peuvent varier selon le goût!

Valéry Lavoie

Source:  **recettes
du québec**

Grâce à l'entente de développement culturel signée avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC), la MRC de Kamouraska a récemment accordé un total de 41 000 \$ en soutien financier à 16 projets culturels.

Parmi ces initiatives, 12 projets ont été retenus dans le cadre de l'appel de projets innovants (voir la liste des projets acceptés). La réception de 20 projets lors de l'appel démontre le dynamisme et la volonté des acteurs culturels du territoire à faire rayonner la culture locale. De plus, plusieurs initiatives sont nées de collaborations entre le milieu culturel et des organismes communautaires, tels que le Centre-Femmes La Passerelle, l'Atelier du Partage, Obakir et TVCK. Les montants attribués à ces projets varient à entre 2 000 \$ et 4 000 \$.

À cela s'ajoutent trois projets soutenus dans le cadre de l'enveloppe dédiée au patrimoine religieux (dans laquelle il restait issus de l'entente précédente). Ces projets visent à explorer de nouveaux usages pour les églises, en les maintenant actives et ouvertes à la population :

- Projet d'occupation transitoire de l'église de Mont-Carmel
- Organisation de cafés culturels à l'église de Saint-Alexandre-de-Kamouraska
- Réalisation d'une étude acoustique à l'église de Saint-Bruno-de-Kamouraska

En parallèle, un soutien financier a également été octroyé au Festival des champignons forestiers, qui soulignera son 10e anniversaire par une programmation culturelle originale.

« Ces enveloppes permettent non seulement d'encourager l'innovation et la création culturelle, mais elles offrent aussi un appui concret aux organismes du milieu en cette période plus difficile », souligne M. Sylvain Roy, préfet de la MRC de Kamouraska.

La MRC tient à remercier toutes les personnes et les organisations qui ont déposé un projet et qui, par leur engagement, contribuent activement à la vitalité culturelle du territoire.

Relations de presse;

Félix Garon

Conseiller aux communications MRC de Kamouraska

418 492-1660, poste 253

fggaron@mrckamouraska.com



Maty

HEURES D'OUVERTURE

Bibliothèque

Tél. : 418 492-2612 #203

Mercredi :

18h30 à 20h00

Bureau municipal

Tél. : 418 492-2612

Lundi au jeudi :

9h00 à 12h00

13h00 à 16h00

Vendredi :

Fermé

Poste 201 : Réception
Poste 202 : Travaux Publics
Poste 205 : Direction générale
Poste 220 : Salle municipale
Poste 221 : Agente développement

Bureau de poste

Tél. : 418 492-1673

Lundi, Mardi,
mercredi et vendredi :

9h15 à 11h30

13h30 à 16h00

Jeudi :

9h15 à 11h30

13h30 à 16h15

Fabrique

Tél. : 418 492-1476

Crédit: Kim Martin

LE TRAIT
D'UNION

Devenez membre

Une contribution volontaire de 2\$ par personne vous fait membre 2025-2026 et permet au journal de poursuivre une couverture plus large des enjeux locaux.

Nom (s) : _____

2\$/ pers. =

N.B. Veuillez remettre votre contribution à un membre du conseil. Merci!



ENSEMBLE
Créer
Dynamiser
Soutenir

MATHIEU RIVEST
DÉPUTÉ DE CÔTE-DU-SUD

418 234-1893
mathieu.rivest.cds@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



Bonnes fêtes nationales!

BERNARD GÉNÉREUX | DÉPUTÉ
CÔTE-DU-SUD - RIVIÈRE-DU-LOUP -
KATASKOMIQ - TÉMISCOUATA

BERNARDGENEREUX.CA

Construction Yves Gosselin
Entrepreneur général
 Construction - rénovation
 Résidentiel et commercial

9, Route Lauzier
 Kamouraska (Québec) G0L 1M0
 Tél.: 418 492-3492
 Cell.: 418 714-5736

R.B.Q.: 8318-2667-51

VOTRE CENTRE DE RÉNOVATION DEPUIS 1953!

DUMAIS
 Camille Dumas Inc.

1005 rue Lévesque, Saint-Pascal (Québec)
 418 492-2347
 R.B.Q.: 1185-5277-70

CAMILLEDUMAIS.COM



Le Comité d'action Communautaire inc.

Roger Lavoie, président

lunik
 TABAGIE ACCOMMODATION

lunik inc.
 PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE
 BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367
 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
 Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-5122
 Courriel: tabagielunik@qc.airs.com

Télé Fix
 CADEAUX JOUETS

492-2222

 **Résidence funéraire Daniel Caron**

Pré-arrangement (garantis en fiducie)
 Crémation
 Funérailles traditionnelles
 Service d'ambulance

Daniel Caron,
 Thanatologue, ambulancier

353, ave Chapleau, Saint-Pascal Qc G0L 3Y0

point S
 CERTIFIÉ POIDS LOURD

Pneus F.M. inc.

595, boulevard Hébert, Saint-Pascal
 418.492.6035 - 1.800.463.1375

Mécanique générale
 580, boulevard Hébert, Saint-Pascal
 418.492.2907
 point-s.ca

PNEUS
 ALIGNEMENT
 SUSPENSION
 VIDANGE
 FREINS
 SILENCIEUX
 INJECTION

Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile
 - agricole



418 492-2915
 622 boul. Hébert
 Saint-Pascal

MALLETTE
 Mallette
 Société en collectif
 Comptables agréés

Tél.: (418) 492-3515
 Téléc.: (418) 492-9640
 Cel.: (418) 867-6318

Carolyne Thériault, CPA
 Pascal Briand, CPA

470, rue Chapleau
 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

PME INTER

Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre
 Services juridiques inc.

Me Claude Gagnon
 Me Dorisse St-Pierre
 Me Marie-Christine Morneau

506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal
 Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294
 Téléc.: 418 492-3131

NOTAIRES

COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles
Saint-Bruno

Ghislaine Gagné 418-714-6730
 Myrtha St-Pierre 418-492-5926

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest,
 Saint-Bruno

Fabrique St-Bruno

En tout temps au
 418-492-1476

PLACE AUX ÂÎNÉS



Saint-Bruno
 Roger Lavoie, président
 Tél.: 492-6702

Distinction Coiffure
 143, route du Petit Moulin
 St-Bruno-de-Kamouraska QC
 G0L 2M0
 418 492.6311
 Manon Thériault prop.



 **Centre-Femmes**
 LA PASSERELLE
 DU KAMOURASKA

418-492-1449
 www.lapasserelledukamouraska.org

Prendre soin de soi. S'entraider.
 Agir ensemble. S'outiller.

Activités

- Causerie
- Jeux de société
- Yoga
- Atelier créative
- Réseautage
- Activité sportive
- Mouvement communautaire
- Atelier de développement



Garde paroissiale

Saint-Bruno

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132



Dr Germain Dupuis
optométriste

Tél. 418-492-1430
Télec. 418-492-2832

269, rue Taché, Saint-Pascal
Québec G0L 3Y0

www.centrevisuelstpascal.com



La meilleure
Boucherie en ville

703, 4^e avenue Painchaud
La Pocatière

418 856-1163

Livraison gratuite à Saint-Bruno

BASIE|32
web design impression



Depuis 1950

735, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
418 492-3632

91, boul. Cartier
Rivière-du-Loup (QC) G5R 4X4
418 860-3632



321, rue de l'Église, bureau 1
Saint-Bruno-de-Kamouraska
(Québec) G0L 2M0

418 492-2612
www.stbrunokamouraska.ca

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BRUNO
DE-KAMOURASKA**

Au plaisir de vous rencontrer.



Membre affilié



Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi
et vendredi 9 h à 18 h
Jeudi 9 h à 20 h
Samedi 9 h à 17 h
Dimanche 10 h à 13 h

555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél. : 418 492-1234

Télec. : 418 492-2255

Courriel : 2366proprio@familiprix.ca

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
EXCAVATION ET TERRASSEMENT
TRANSPORT ET VENTE
DE SABLE ET DE GRAVIER
CHAMPS D'ÉPURATION
ET FOSSE SEPTIQUE
MARTEAU HYDRAULIQUE
TAMISEUR ROTATIF
TRAVAUX GÉNIE CIVIL

Transport
Pierre Dionne
R.B.Q. : 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire
Cell. : 418.868.9486
Tél. : 418.852.1222
Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0



Club des 50 ans et plus

321, rue de l'Église, Bureau 3
Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0

Claire Ouellet, présidente
Téléphone : 418 492-3970

Activités et loisirs pour tous



Desjardins
Caisse Centre-Est-
du-Kamouraska

Services en ligne et à distance

Chez Desjardins, nous restons près
de vous, même à distance.

Découvrez comment faire vos
opérations financières en toute
sécurité, dans le confort de votre
foyer.

